

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	21 août 2026
Numéro	26.154	Heure	8h42

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (facultatif) : ad
Titre :	Pour une stratégie cantonale de l'eau : connaître, arbitrer et préserver notre bien commun	
Contenu : Le Grand Conseil enjoint au Conseil d'État de mettre en place une stratégie cantonale de l'eau, visant notamment à anticiper les épisodes de sécheresse et de pénurie, à préserver durablement les ressources et les écosystèmes, à garantir les besoins essentiels de la population et à prévenir les conflits d'usages. Cette stratégie devra s'inscrire dans une approche transversale et prospective. En sus de faire le bilan des mesures existantes, elle sera attentive à prendre en compte, entre autres, les axes suivants : 1. Connaissance des ressources et des usages – Établir un état des lieux aussi précis que possible des ressources en eau dans le canton, de leur évolution et de leur vulnérabilité ; – Établir les outils existants ou à développer qui permettent de mesurer le plus précisément possible la consommation d'eau dans le canton, que ce soit par les ménages, l'industrie, l'agriculture et le domaine énergétique. – Dans cette perspective, mesurer les besoins en eau potable, en consommation agricole, industriels et énergétiques. 2. Prévention des conflits d'usages Une sécheresse, respectivement une pénurie d'eau, entraîne des conflits entre les différents usagers. Il est dès lors indispensable de définir clairement quels usages de l'eau sont prioritaires en cas de crise : est-ce l'eau potable ? Les établissements de soins ? L'agriculture ? L'industrie ? Les loisirs ? La lutte contre les incendies ? Etc. – En ce sens, définir, en fonction des différents niveaux de sécheresse ou de pénurie, les critères permettant de prioriser les usages de l'eau. 3. Lutte contre la perte et le gaspillage de l'eau À cet égard, il convient de s'interroger sur les pratiques en matière d'usage de l'eau, notamment de l'eau potable (certains éléments ont par ailleurs déjà été thématiques par l'interpellation 25.102), et d'encourager le développement de mesures ambitieuses en vue, notamment, de : – Encourager le recours à des sources d'eau alternatives pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable ; – Développer et renforcer les mesures permettant la récupération et le stockage, dans les sphères privées et publiques, des eaux de pluie ; – Mettre en place des équipements économes en eau dans tous les bâtiments publics ; – Renforcer, dans les politiques d'aménagement du territoire, les mesures permettant de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, de préserver les sols vivants et de favoriser l'infiltration. 4. L'agriculture et l'eau Il ne s'agit pas, dans le cadre de ce projet, d'opposer l'agriculture et la protection de l'environnement mais, bien au contraire, de s'interroger sur la manière de garantir à l'agriculture une ressource en eau sur le long terme, tout en garantissant la préservation des écosystèmes et un accès à l'eau potable. Il s'agira, dans le volet de la stratégie, de : – Évaluer les besoins futurs en eau de l'agriculture en tenant compte de l'évolution climatique, mais également identifier les mesures permettant de réduire la dépendance à l'irrigation (lorsque cela est possible). Développement (obligatoire) : À l'heure de l'urgence climatique, l'accès, la gestion et l'usage de l'eau demeurent les plus grands défis communs de l'humanité. Cet été, le canton de Neuchâtel a été obligé d'interdire provisoirement les pompages dans les cours d'eau en raison de la sécheresse. Cet été encore, le lac des Brenets était à sec, à un niveau		

rarement égalé. Cet été enfin, certaines communes ont été contraintes de couper leurs fontaines publiques afin de préserver les réserves.

Il faut s'y résoudre : l'eau n'est plus et ne sera probablement plus accessible en abondance et en tout temps, ainsi que nous l'avons cru pendant longtemps. Le réchauffement climatique nous contraint à la considérer aujourd'hui comme une ressource précieuse, limitée et vulnérable. Une ressource dont il convient d'organiser la disponibilité, les usages et la protection.

Si, au niveau du territoire national, le volume et les réserves disponibles grâce aux sources alpines, aux lacs et aux nappes phréatiques ne semblent pas être menacés dans l'immédiat, force est de constater que le cycle de l'eau est d'ores et déjà perturbé par le réchauffement de la planète, laquelle perturbation aggrave en retour le dérèglement climatique. Tous les domaines sont impactés – agriculture, dangers naturels, préservation de la biodiversité, approvisionnement... – et les écarts saisonniers augmentent. Les canicules et la diminution des précipitations estivales exercent également une pression sur les besoins en irrigation, notamment durant les périodes de l'année où le débit naturel est plus bas. À cela s'ajoute un réchauffement global des rivières, qui pourrait atteindre 3,5 degrés supplémentaires à la fin du siècle si une transformation majeure de la société n'est pas entreprise.

Les bases légales permettant l'encadrement de bon nombre d'actions de l'État en la matière existent déjà – en particulier grâce à la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) – et ont permis au canton de ne pas rester inactif dans ce domaine. Toutefois, l'évolution climatique et les conflits futurs autour de l'eau justifient aujourd'hui de se doter d'une stratégie cantonale plus ambitieuse et prospective. En somme, d'une vision transversale permettant, ainsi que le souligne l'[Institut fédéral suisse des sciences et technologies aquatiques](#) : « [d'] adapter la société et l'économie à la nouvelle donne en matière de disponibilité de l'eau ». En d'autres termes, de compléter et d'accompagner le cadre légal existant d'une vision à long terme, permettant de passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation basée sur la connaissance des ressources et des besoins et sur la prévention des conflits d'usages.

Une vision permettant surtout de reconnaître que nous sommes entrés dans une réalité nouvelle, dans laquelle ce qui semblait évident ne l'est plus, et qui nous impose de repenser tant nos habitudes de consommation que les priorités de l'État en matière de résilience climatique.

Demande spécifique liée au traitement

Urgence

NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Hugo Clémence

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Misha Müller	Fabienne Robert-Nicoud	Anne Bramaud du Boucheron
Sandrine Chauvy	Sarah Bertschi	Katia Della Pietra
Aline Oppikofer	Laetitia Mauerhofer	Christian Mermet
Joëlle Eymann	Amina Chouiter Djebaili	Marinette Matthey
Emma Gossin	David Moratel	Emil Margot
Patricia Sörensen	Marius Hofer	Nathalie Ljuslin